

**2009/1275 - Programmation financière 2009 (volets gestion sociale et urbaine de proximité, lien social, participation des habitants) au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 20/04/2009, p. 0672)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport est le premier d'une série de rapports présentés dans ce Conseil qui concernent la programmation 2009 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon 2007-2009.

Je rappelle que ce contrat signé par l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général du Rhône, le Grand Lyon, les bailleurs sociaux et la Ville de Lyon, repose sur une géographie prioritaire décidée de manière partenariale, avec des axes thématiques d'intervention, des schémas de développement pour chacun des quartiers de cette géographie prioritaire.

L'enjeu est de mobiliser d'abord les moyens de droit commun des partenaires signataires et de manière complémentaire des crédits spécifiques pour territorialiser l'action publique et adapter l'offre de service aux besoins des habitants. Cela, dans l'objectif de réduire les écarts à la moyenne que connaissent ces quartiers par rapport au reste de la ville ou de l'agglomération en termes de réussite éducative, d'accès à l'emploi, de santé, de logement, de culture, d'accès aux droits et aussi, de les revaloriser pour favoriser leur ouverture, leur intégration dans la ville.

L'impact de l'efficacité des politiques publiques locales conduites dans ces quartiers fait l'objet d'évaluations régulières : une enquête écoute-habitants chaque année dans chacun des quartiers prioritaires et après, l'évaluation intermédiaire du Contrat de ville 2000-2006 réalisée en 2005, une évaluation en continu sur la base d'un référentiel que vous avez adopté au Conseil municipal de septembre 2008.

Cette première évaluation annuelle sera finalisée avant l'été et sera pour nous un outil essentiel pour le renouvellement du contrat qui arrive à échéance fin 2009. En complément, un travail est engagé pour renseigner à l'échelle des ilots IRIS de l'INSEE, des indicateurs de sensibilité sur l'ensemble de la Ville de Lyon pour affiner la géographie prioritaire.

La programmation, objet de cette délibération, est donc complémentaire des programmations au titre de l'emploi et de l'insertion, de la santé, de la lutte contre les discriminations, du projet éducatif local, de la culture, de la sécurité et de la prévention des délinquances qui vous seront présentées tout au long de ce Conseil.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'interviendrai globalement sur l'ensemble des rapports liés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale au nom des groupes de la majorité municipale.

2009 est la dernière année du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il sera l'objet en fin d'année d'un bilan de la politique de la Ville. Mais déjà, les discussions avec l'Etat se sont engagées après la parution du livre vert par le Gouvernement, livre qui trace quelques perspectives et problématiques.

Sont en jeu la géographie des quartiers prioritaires, l'articulation entre droit commun et actions ou projets spécifiques, entre le plan « espoir banlieues » et les CUCS, le principe même de contractualisation Etat-Ville et le niveau de cette contractualisation entre agglomération ou commune, et enfin la place des habitants et des associations.

Si, pour le moment, les crédits de l'Etat sont stables, nous avons été chaque année sous la menace des régulations budgétaires et nous ne savons toujours

pas précisément, aujourd'hui, ce qui se passera après décembre 2009. De plus en plus, l'Etat tente de concentrer ses crédits sur ses seules priorités par le biais d'appels à projets ciblés et unilatéraux. Il pose même dans le livre vert la question de la reconduction des CUCS. De plus en plus, l'Etat tente, à chaque occasion, de remettre en cause la géographie des quartiers prioritaires sur la base de quelques indicateurs limités, définis nationalement et ne prenant pas en compte la diversité des situations locales, comme l'a montré notre Collègue Louis Lévêque.

Et nous vivons de manière encore plus douloureuse dans ces quartiers les conséquences des restrictions budgétaires sur les services publics nationaux, c'est-à-dire sur le droit commun. C'est le cas dans l'éducation, par exemple avec la remise en cause de l'école maternelle ou la suppression de la carte scolaire dans les collèges avec ses conséquences sur les postes ; c'est le cas dans la santé avec la remise en cause de l'hôpital public ; c'est le cas pour le soutien à la création artistique et la politique culturelle ; c'est le cas pour la Petite Enfance avec la dégradation annoncée des taux d'encadrement et la baisse relative des financements de la CNAF. J'arrête là les exemples, mais il y en a d'autres.

Les quartiers prioritaires n'ont pas besoin de moins d'Etat et de services publics, mais de plus d'investissements dans la solidarité nationale. Ils ont besoin d'un Etat différent qui respecte sur la durée ses engagements et qui reconnaisse le travail et le rôle des collectivités, sans chercher à les soumettre à ses seuls choix et à leur transférer ses charges. La Ville et l'Agglomération ont fait la preuve de leur capacité à fédérer les acteurs locaux et les partenaires à mener des actions efficaces et adaptées.

Nous souhaitons donc le renouvellement des CUCS et la stabilité de la géographie prioritaire, tout simplement parce que si des progrès indéniables ont été réalisés, les discriminations et les inégalités, les écarts avec les autres territoires, n'ont pas disparu et sont toujours à l'oeuvre.

On ne doit pas s'arrêter en cours de chemin sous peine de désespérer encore les habitants de ces quartiers -et on en connaît les conséquences- et ce n'est pas au moment où la crise économique et sociale est si grave qu'il faut baisser la garde, au contraire. L'objectif final est bien de voir ces quartiers sortir de la politique de la Ville, mais les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui. Il faut, au contraire, renforcer nos efforts communs pour retrouver ou développer la mixité de leur population et de leurs fonctions, pour les réintégrer dans la Ville.

J'ajouterai pour le Groupe GAEC qu'il y en a assez de toujours présenter les habitants de ces quartiers comme inadaptés ou analphabètes, comme la source de l'insécurité. D'abord, ils ont droit comme les autres au logement, à la sécurité, à l'éducation, à la santé, à la culture, à la mobilité ou à un emploi rémunéré correctement. Et ils ont des ressources incroyables et méconnues d'innovation, d'énergie, de solidarité, de créativité dont toute la société, toute la Ville et l'agglomération, ont besoin et qu'il faut valoriser, mobiliser et reconnaître.

Par exemple, les jeunes diplômés de ces quartiers ont besoin de notre confiance et ont droit à un emploi correspondant à leur formation, sans discrimination. Nous avons besoin de leur apport. Je ne le dis pas par démagogie ou pour ignorer l'ampleur des difficultés et des problèmes, mais parce que c'est la condition de la réussite de ces politiques et de l'avenir même de la Ville qui est en jeu. Il y aurait beaucoup d'autres points à aborder, mais je ferai court. J'en resterai à cet enjeu immédiat de l'avenir après 2009 de la contractualisation Ville-Etat.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, nous avons deux heures de débat programmées, on va essayer qu'elles ne durent pas cinq heures. Donc, on va se tenir aux temps qui ont été demandés à la Conférence des Présidents. Monsieur Lévêque, vous voulez rajouter un mot très court ?

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Oui, très court, simplement une information par rapport au renouvellement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qu'évoquait Yves Fournel : les Maires et les élus de l'agglomération des 26 communes engagés dans le Contrat se sont rencontrés le 20 avril dernier et il y a eu un consensus extrêmement fort de l'ensemble de ces élus dans la diversité du panel politique de l'agglomération et dans la diversité des communes qu'ils représentent, c'est ce consensus qui s'est dégagé pour affirmer l'engagement du contrat dans la durée. Dès la signature des CUCS 2007-2009, il était prévu leur renouvellement et donc, il a été convenu d'acter que le renouvellement de la géographie et du contenu de la contractualisation doit être la règle, avec des aménagements à la marge en fonction des évaluations en cours. Il ne s'agit pas d'une nouvelle génération de contrat.

Il s'est dégagé un consensus pour affirmer qu'en matière de géographie prioritaire, c'est bien le point de vue local qui doit être entendu et enfin, un consensus pour affirmer la nécessité de la priorisation de la mobilisation du droit commun des signataires, donc de l'Etat, du contrat dans ces quartiers prioritaires.

La première réunion de concertation autour du « livre vert » qui s'est tenue à l'initiative du Préfet le 29 avril dernier, a permis au Préfet de reconnaître l'exemplarité de l'agglomération en matière de politique de la Ville et il a indiqué qu'il était autorisé à dire, bien que toutes les validations ne soient pas encore acquises, que le contrat actuel pourrait être prorogé d'un an et que Mme Amara était favorable à un nouveau contrat de cinq ans. C'est un premier « bouger » de l'Etat qu'il convient de mettre au crédit sans doute des positionnements des élus, des professionnels autour du « livre vert », mais surtout de l'actualité de la crise qui frappe en premier lieu les habitants de ces quartiers.

Pour autant, prorogation d'un an ou pas, les risques sur la réduction de la géographie prioritaire, sur la remise en cause du contrat et du partenariat avec une démarche d'appels à projet sur quelques thématiques jugées prioritaires unilatéralement par l'Etat demeure. Notre vigilance et notre détermination seront les gages de la cohésion sociale de notre Ville, de nos villes et de notre agglomération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mmes Condemine, Guillaume, M. Lévêque, Mmes Vallaud-Belkacem, Gouzou-Testud, Balas, Psaltopoulos ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)